

Province de Ru
Provincie



CONTRAINTE - DWANGBEVEL

ORIGINAL

Le soussigné, Receveur des Impôts à
De ondergetekende, Ontvanger der Belastingen te
certifie que M. Asekuye
verklaart dat heer

est en retard de payer les termes échus de
achterstallig is met de betaling van de sommen
waarvan de datum van betaling is vervallen en welke betrekking hebben op

l'impôt personnel
de personelle belasting
l'impôt sur les revenus
de inkomstenbelasting

détaillés ci-après :
hierna omschreven :

Lieu d'imposition Plaats waar de aanslag geschiedt	Montant des cotisations Bedrag der aanslagen		Acomptes versés In mindering gestorte sommen	Reste dû Verschuldigd restant	Exercice Dienstjaar	Article du rôle Artikel van de rol	Intérêts de retard par mois entier Nalatigheidsinteressen per volle maand		Observations Opmerkingen
	Impôt personnel Personele belasting	Impôt sur les revenus Inkomstenbelasting					Date d'exigibilité Datum van de invorderbaarheid	Montant mensuel Maandelijks bedrag	
<u>Ruanda</u>	<u>429</u>	<u>f80</u>	-	<u>f80</u> <u>429</u> <u>1.209</u>	<u>1957</u>	<u>922769</u> <u>985550</u>	<u>1-10-57</u> <u>1-4-58</u>		

et les intérêts de retard dus jusqu'au jour du paiement, par application de l'article 51 du décret du 16 mars 1950 ou de l'article 112 du décret du 10 septembre 1951.
en van de nalatigheidsinteressen verschuldigd tot op de dag van de betaling bij toepassing van artikel 51 van het decreet van 16 maart 1950 of van artikel 112 van het decreet van 10 september 1951.
En conséquence et attendu que le dernier avertissement adressé au susmentionné est resté sans effet, le soussigné décerne la présente contrainte et enjoint au sieur

Bijgevolg, en aangezien de laatste waarschuwing welke aan bovengenoemde werd gericht, zonder gevolg is gebleven, levert de ondergetekende onderhavig dwangbevel af en gelast hij uitdrukkelijk de heer
Huissier à Ruhengeri, de se rendre chez M. Asekuye
Deurwaarder te Bugogo et de lui signifier un commandement préalable à la saisie exécution ou immobilière.

te begeven en hem een voorafgaand bevelschrift tot beslag tot tenditvoerlegging of tot beslag op onroerend goed te betekenen.

Fait à Mumbara, le 25 Juillet 1960
Gedaan te Mumbara op 25 Juli 1960
de A. Braem

SERVICE DES IMPOTS

Province. Ruande-Urundi,

N° 33256/7.1866

Transmis Sous ce pli à Monsieur
l'..... Huissierà..... Ruhengeri.....
un commandement et une contrainte
en double exemplaire, ainsi qu'un
procès-verbal de saisie-exécution,
en triple exemplaire à charge de

... Monsieur.. NTIBASHIKURWA.....

à..... Cyomba.....
pour obtenir payement des sommes
reprises à la contrainte, à augmen-
ter des intérêts de retard, si ceux-ci
atteignent cent francs par cotisation.Il voudra bien signifier le comman-
dement le plus tôt possible.Faute du payement intégral du
principal, des intérêts et des frais
pendans un délai de huit jours francs
à dater de la signification, la saisie
exécution sera opérée par ses soins.La contrainte et l'original du
commandement et du procès-verbal de
saisie éventuel devront se parvenir
par premier courrier.Mention de la perception éventuelle
des frais dans la forme ci-contre.Usumbura le 22/8/60
Le Receveur des Impôts
A.B.R.A.E.M.

N°

Renvoyé à Monsieur le Receveur des
Impôts

à.....

(la contrainte
l'original du commandement
(l'origi ~~l~~ du procès-verbal de
saisie (1))Perçu frs..... de frais...
suivant

N° L.C. du..... (1)

A le.....

L'.....

N° 3462	Just 1/04
DATE	12-9-60
TRAIT R	bol
PAR	
VISAS	

(1) A biffer le cas échéant

SERVICE DES IMPOTS

Province.. RUANDA URUNDI,
N°. 33256/71840.

Transmis Sous ce pli à Monsieur
l'. Huissier

à.... R u h e n g e r i
un commandement et une contrainte
en double exemplaire, ainsi qu'un
procès-verbal de saisie, exécution,
en triple exemplaire à charge de

. Monsieur. NGAMILJE

à.... Gahungu
pour obtenir payement des sommes
reprises à la contrainte, à augmen-
ter des intérêts de retard, si ceux-ci
atteignent cent francs par cotisation.

Il voudra bien signifier le coman-
dement le plus tôt possible.

Faute du payement intégral du
principal, des intérêts et des frais
endéans un délai de huit jours francs
à dater de la signification, la saisie
exécution sera opérée par ses soins.

La contrainte et l'original du
commandement et du procès-verbal de
saisie éventuel devront ~~ne~~ parvenir
par premier courrier.

Mention de la perception éventuelle
des frais sera faite ci-contre.

.... Usumburale 22 Août 1960.

Le Receveur des impt's
A. B R A E M.

N°

Renvoyé à Monsieur le Receveur des
Impôts

à.....

(la contrainte
l'original du commandement
(l'origi ⁷ du procès-verbal de
saisie ¹)

Perçu frs..... de.frais...
suivant

N° L.C. du.....(1)

A le.....

L'.....

N°3465	Just 1/04
DATE	12-9-60
TRAVAIL	Pel
VISAS	

(1) A biffer le cas échéant